

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 06/03/2024.
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, CALVET Gilles, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MARTINS Emmanuel, MAUGRION Sophie.

Avaient donné pouvoir: FARRET Corinne à DENOUVION Victor.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 28
Votants : 29
Pour : 29
Contre :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-41 – RÉAMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT COMMUNAL EN PÔLE CULTUREL – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE POUR LA TRANCHE 2

Mme Soufia FEZZANI, rapporteure, présente la tranche deux du réaménagement d'un bâtiment communal en Pôle Culturel pour l'année 2024.

L'estimation financière total du projet cité ci-dessus est de 1 730 972.82€ HT.

L'estimation financière de la tranche deux représente 730 972.82€ HT.

Le projet concerne la tranche deux du réaménagement d'un bâtiment communal en Pôle culturel pour l'année 2024.

Pour rappel, la Commission Permanente du conseil départemental de la Haute-Garonne en date du 12/12/2019, a accordé une subvention de 250 000.00€ représentant 25.00% du montant subventionnable maximum soit 1 000 000.00€ HT.

Afin d'aider la commune à financer la tranche deux du marché public cité en objet, il est proposé de formuler une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du contrat de territoire 2024 à hauteur de 34.20% soit 250 000.00€.

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE LA TRANCHE 2
COÛT ESTIMATIF DU PROJET DÉTAILLÉ
DÉPENSES**

| POSTES DE DÉPENSES (Par corps de métier) | MONTANT H.T. |
|---|----------------------|
| Montant de la tranche 2 | 730 972.82€ |
| Montant total des travaux | 1 730 972.82€ |
| Montant total de la tranche 2 | 730 972.82€ |
| TOTAL | 1 730 972.82€ |

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE LA TRANCHE 2
RECETTES (AVEC ÉTUDES POUR DETR)**

| Financement | Montant H.T. de la subvention | Date de la demande | Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi) | Taux |
|---|----------------------------------|-----------------------|--|-------------|
| Union Européenne | | | | |
| Subvention DETR | 300 000.00€ | 05/03/2024 | | 41.04% |
| | | | | |
| Département (hors études) | 250 000.00€ | 05/03/2024 | | 34.20% |
| Fonds de concours | | | | |
| Autres subventions (ADEME, Agence de | | | | |
| Sous/Total subventions publiques | 550 000.00€ | | | |
| Autofinancement sur le H.T* | 180 972.82€ | | | 24.76% |
| Emprunt | | | | |
| TOTAL sans étude | 730 972.82€ | | | 100% |

*L'estimation ne comprend pas le montant TTC (TVA 20% récupérés via FCTVA).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la tranche 2 du projet de construction du marché public de réaménagement d'un bâtiment communal en Pôle Culturel.

APPROUVE le coût du projet et le financement envisagé.

SOLLICITE une aide financière du le Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du contrat de territoire 2024 à hauteur de 34.20% soit 250 000.00€.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDBITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 18/03/2024

Le Maire, Victor DENOUVION

**Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-
DELMAS**

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20240312-DELIB202441-DE
Reçu le 15/03/2024

